

13 février 2011: une initiative trompeuse, mensongère, inutile et coûteuse

• Le 13 février prochain, les citoyennes et citoyens de notre pays seront appelés à se prononcer sur l'initiative populaire «Pour une protection face à la violence des armes», lancée par une gauche formée du Parti socialiste, des Verts et du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA). Pour être acceptée, cette initiative exige la double majorité des cantons et du peuple.

D'emblée, on voit que cette initiative s'en prend non seulement aux armes, mais également à l'armée que les initiateurs ont clairement déclaré vouloir supprimer. On peut dès lors se demander si le titre de l'initiative n'est pas trompeur, dans la mesure où il est fort probable que cette démarche ne constitue qu'un tremplin pour aboutir, finalement et tout simplement, à l'abolition de notre armée. Pour cela, l'initiative en question est fautive car elle sème le doute, elle est une tentative de destruction de certaines valeurs de notre pays qui contribuent à la cohésion nationale.

Si l'on en revient aux armes, c'est totalement méconnaître la question que de vouloir les supprimer sous prétexte qu'elles sont dangereuses. C'est aussi ignorer à dessein que le sport du tir pratiqué par des milliers de tireuses et tireurs de ce pays lors de fêtes populaires et de concours est beaucoup moins dangereux que bien d'autres sports ou activités extrasportives. Rares sont les accidents qui entachent les manifestations de tir, qu'il s'agisse de tirs sportifs ou de tirs militaires obligatoires, alors que d'autres sports qui se veulent rassembleurs et populaires sont l'objet

de violences et placés sous protection policière. Ce constat témoigne du sérieux et du sens de la responsabilité qui animent les citoyennes et les citoyens qui pratiquent le tir et qui, pour ce faire, disposent d'une arme à la maison. *Pour ces raisons, l'initiative est mensongère*

Le tireur qui souhaite acheter une arme ou de la munition connaît mieux que quiconque les mailles du filet au travers duquel il doit passer. Il en est de même pour le citoyen-soldat qui souhaite conserver son arme à la fin de son service militaire. Par conséquent, la majeure partie des armes recensées dans le pays a fait l'objet d'un dossier et d'une procédure de contrôle stricte au niveau cantonal. Malheureusement, la démarche relative à l'acquisition d'une arme par l'honnête citoyen membre d'une des 3'000 sociétés de tir du pays ou d'une abbaye vaudoise, toute sévère qu'elle puisse être, de même que les mesures supplémentaires proposées par l'initiative, n'empêcheront pas la présence d'armes non déclarées et acquises de manière illégale. Et c'est bien dans cette faille du système que réside le danger mis en exergue par les auteurs de l'initiative.

Quant à la question du suicide ou du crime, il s'agit là d'un argument qui relève avant tout d'un problème de société et non de moyens utilisés pour accomplir de tels actes. L'initiative «Pour la protection face à la violence des armes» ne répond pas à cette problématique, mais utilise la sensibilité des Suisses et des Suissesses pour dénoncer le rôle que peut jouer la présence d'une arme à la maison, dans des cas de situation désespérée ou d'inten-

tion criminelle. Au demeurant, les faits démontrent que le recours à une arme déclarée et acquise légalement ne représente qu'un faible pourcentage par rapport au nombre de suicides et de crimes recensés dans les statistiques policières de la criminalité. Il serait sans doute plus judicieux que les initiateurs se préoccupent davantage des auteurs d'agressions sauvages venant de l'extérieur de nos frontières et qu'ils fassent des propositions concrètes pour enrayer un phénomène qui prend des proportions des plus inquiétantes. *Ce constat rend l'initiative sur les armes inutile, elle attaque les citoyens responsables et fait l'impasse sur les vrais problèmes de la criminalité*

Le coût d'une telle initiative, lié aux conséquences financières qu'elle engendrerait en termes organisationnels et d'application des mesures proposées est totalement disproportionné par rapport au peu d'effets bienfaisants qu'elle pourrait apporter sur le fonctionnement de notre société. Les arguments développés ci-avant permettent d'affirmer que les objectifs visés par cette initiative sont trompeurs, mensongers, inutiles, coûteux et totalement dépassés.

Aussi, les citoyens-soldats, les tireuses et les tireurs de ce pays en appellent au bon sens du peuple suisse et l'invite à voter NON à l'initiative «Pour la protection face à la violence des armes» le 13 février prochain.

[Au nom des Sociétés de tir et des Abbayes vaudoises:

Pierre-André Haas, président de la Société Vaudoise de Carabiniers]